Circulaire 6956





Mots-clés

Entreprise d'Entraînement pédagogique - Appel à projets

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	à partir du 25/01/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 15/03/2019
Information succincte	appel aux établissements d'enseignement secondaire qui souhaitent organiser une Entreprise d'Entraînement pédagogique

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

entreprise virtuelle

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire	Centres psycho-médico-social
Ens. officiel subventionné	Secondaire spécialisé	
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel		

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone

Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB

Les organisations représentatives des associations de parents

Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
TAMIR Morad	COFEP	morad.tamir@cofep.be



Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) est un projet développé en école permettant une reproduction fidèle de l'activité d'une véritable entreprise. Elle concrétise toutes les fonctions des différents services à l'exception de la production. Chaque élève occupe un poste de travail au service administratif, comptable ou commercial. Le projet concerne les options du troisième degré qualifiant du secteur 7 « économie », savoir auxiliaire administratif/administrative et d'accueil, vendeur/vendeuse, technicien(ne) de bureau, technicien(ne) commercial(e), technicien(ne) en comptabilité, agent(e) en accueil et tourisme, gestionnaire de très petites entreprises et complément en accueil.

Dans une école, l'EEP est créée par une ou plusieurs classes et les heures hebdomadaires de travail de l'entreprise correspondent à certaines heures de cours de l'option de base groupée des élèves, ce y compris les langues modernes. Pendant ces heures d'ouverture, les élèves concernés effectuent toutes les opérations liées au fonctionnement quotidien de leur entreprise, telles qu'achats, ventes, contacts et échanges par courrier, courriel et téléphone, tenue de la comptabilité y compris l'édition des déclarations TVA, paiements, gestion des frais de fonctionnement (rémunérations, frais généraux,...), marketing, webshop... Le flux de documents est donc réel mais il n'y a ni production, ni stockage, ni argent qui circule réellement.

Par ailleurs, des foires régionales et internationales sont organisées chaque année scolaire afin de permettre aux jeunes d'exposer, de promouvoir et de vendre leurs « produits » ainsi que de prospecter, de comparer et d'acheter pour leur entreprise auprès d'autres EEP.

L'EEP existe depuis de nombreuses années et fait partie d'un réseau mondial, comptant plus de 7 000 entreprises réparties dans 45 pays. La COFEP (Centrale des Entreprises d'entraînement Pédagogique belge), membre du réseau européen EUROPEN, est la centrale belge des EEP depuis 1997. Cette centrale met à leur disposition une base de données, une banque, un secrétariat social, un bureau comptable, un bureau fiscal, un service de transport, une entreprise de téléphonie et d'internet, une agence immobilière et une organisation de foire nationale (tout est virtuel, mais l'aide est concrète!). Des journées de formation et de concertation sont organisées pendant l'année scolaire pour soutenir les équipes pédagogiques engagées dans le projet.

En fonction des options qu'il organise, un établissement scolaire n'est pas tenu de gérer tous les postes de travail. Le réseau COFEP peut remplir les tâches non assumées par l'école. Pour des informations plus détaillées, je vous invite à consulter le site www.cofep.be.

Cinquante-trois écoles, tous réseaux confondus, organisent actuellement une ou deux entreprises virtuelles en Fédération Wallonie-Bruxelles, en exerçant des compétences réelles.

Cette expérience a fait l'objet d'une évaluation positive par le Service général d'Inspection. Il se confirme que cette démarche originale qui s'intègre dans la grille horaire existante prépare les élèves à leur insertion dans le monde socioéconomique. L'EEP renforce par ailleurs le travail interdisciplinaire et favorise le recours aux langues étrangères et aux nouvelles technologies, dans l'esprit de la pédagogie active par la mise en situation des élèves au sein d'un local "entreprise". Il augmente la motivation et l'implication de ceux-ci et favorise les contacts entre les écoles de tous réseaux, leurs élèves et leurs enseignants.

En conséquence, j'ai décidé d'étendre le projet à de nouveaux établissements de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice et spécialisé.

Les nouvelles EEP démarreront leur activité au 1^{er} septembre 2019.

Les candidatures seront soumises à l'avis d'un comité de sélection interréseaux; les projets retenus bénéficieront d'un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettant de couvrir les frais d'inscription à la COFEP ainsi que ceux liés à la participation aux foires commerciales.

Une première rencontre à l'attention des enseignants et des directions des écoles sélectionnées aura lieu au Cabinet, dans le courant du 3^e trimestre 2018-2019. Un calendrier des activités et des formations à planifier sera communiqué à cette occasion pour la fin de l'année scolaire 2018-2019 et le 1^{er} semestre 2019-2020.

Je vous invite donc à susciter la conception d'un projet d'EEP auprès de votre équipe pédagogique. Les candidatures sont à transmettre **pour le 15 mars 2019** au plus tard à Mme Monique Clarys, Place Surlet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles sous forme papier et en version électronique (monique.clarys@gov.cfwb.be).

<u>Pour tout renseignement pratique concernant l'organisation d'une EEP</u>, vous pouvez adresser un courriel à M. Morad Tamir, détaché à mi-temps par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer le relai avec la COFEP et soutenir les équipes pédagogiques: morad.tamir@cofep.be.

Je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous voudrez bien accorder à la présente.

La Ministre de l'Education

Marie-Martine SCHYNS

ANNEXE:

DOSSIER DE CANDIDATURE

Entreprise d'entraînement pédagogique

Renseignements généraux

- Etablissement :
 N° FASE :
 Adresse :
 Eventuellement, implantation concernée (+ adresse) :
 Adresse mail :
- 6. Téléphone :
- 7. Enseignants responsables:
- 8. Membre de la Direction responsable (courriel et téléphone) :

Projet d'EEP

- 1. Avis motivé du Chef d'établissement
- 2. Public cible : classe(s), section(s) concernée(s) et nombre d'élèves (à titre indicatif)
- 3. Evaluation du taux d'utilisation du local EEP (h/semaine) et des cours concernés
- 4. Présentation détaillée de la motivation de l'équipe pédagogique qui s'engagera dans le bon fonctionnement de l'EEP
- 5. Local et matériel mis à disposition

Dossier à renvoyer au Cabinet de Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education, à l'attention de Monique CLARYS, Conseillère, Place Surlet de Chokier, 15-17 à 1000 BRUXELLES

DATE LIMITE: 15 mars 2019